

Certificat sanitaire. Reproducteurs. 27, 28 et 29 Septembre 2019 – Le Scarabée, Roanne

Conditions sanitaires :

Les bovins en présentation :

Doivent être porteurs de l'identification pérenne (2 boucles),

Ne présenter aucun signe clinique de maladie (en particulier d'IBR/IPV et de Paratuberculose)

Ne pas être porteurs de lésions d'hypodermose (varron), de teigne, de gale ou de verrues.

Les contrôles spécifiques à mettre en œuvre pour la présentation des animaux à cette manifestation sont :

➤ L'exploitation doit être :

- indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce,
- officiellement indemne de tuberculose, de brucellose bovine, de leucose bovine enzootique.
- officiellement indemne d'IBR (conformément au cahier des charges ACERSA)

➤ Dépistage de l'IBR : présenter un résultat négatif à un test sérologique sur un prélèvement de sang dans les **15 à 21 jours précédant la manifestation** : Analyse individuelle (uniquement les résultats anticorps totaux négatifs seront acceptés : les bovins divergents et atypiques ne seront pas admis)

➤ Dépistage de la BVD/MD : Quel que soit leur âge, présenter un résultat **bovin non IPI** une fois au cours de leur vie (« référentiel technique de garantie d'un animal non-IPI ») ou PCR Négative sur tube bouchon rouge (tube violet pour les animaux de moins de 6 mois).

➤ N'a pas participé à une manifestation ou concours dont le règlement sanitaire n'était pas équivalent ou supérieur, dans les 30 jours précédant la manifestation.

Vous trouverez ci-dessous **un certificat à faire remplir** par votre vétérinaire. Vous devrez le conserver et l'apporter dûment rempli, le jour de l'arrivée des bovins. Il n'y aura **aucun document à envoyer**, que ce soit à la DDPP ou au GDS (attestation de la liste des bovins inscrits), sauf si un évènement sanitaire modifiant les conditions de mouvement des animaux venait à survenir.

Certificat sanitaire Reproducteurs

Intervention vétérinaire à prévoir
entre le : 06/09/19 et le 12/09/19

Document à faire remplir par votre vétérinaire sanitaire :

Je soussigné,Vétérinaire Sanitaire à

certifie que lesanimaux de l'espèce bovine dont les numéros sont :
(nombre en toutes lettres)

N° Identification à 10 chiffres	N° Identification à 10 chiffres	N° Identification à 10 chiffres

et que M (nom, prénom, raison sociale Elevage)..... ayant pour N°
Cheptel..... demeurant à (lieu dit et commune)

m'a présenté comme faisant partie de son exploitation, sont porteurs de l'identification pérenne, ne présentent aucun signe clinique de maladie (en particulier d'IBR/IPV et de paratuberculose) et ne sont pas porteurs de lésions d'hypodermose (varron), de teigne, de gale ou de verrues.

Fait à Le

Fait à Le

Signature et Cachet du vétérinaire

Signature de l'éleveur